

# ÉMOLUMENTS CONSEIL PLACEMENT

dès le 1er février 2016



Le conseil en placement BAS offre des prestations de conseil et de gestion de fortune.  
Un premier entretien sert à déterminer quelle prestation est appropriée pour la cliente ou le client.

**Les commissions de distribution (commission d'état) perçues sont intégralement reversées.**

Description	Mandat de placement	Mandat de gestion de fortune					Mandat de conseil
Pour la cliente ou le client...	...qui souhaite gérer ses investissements de manière autonome et qui sollicite seulement un conseil individualisé en cas de besoin.	...qui veut déléguer ses décisions d'investissement à la BAS.					...qui veut procéder à ses propres choix d'investissement et qui a un besoin élevé de conseil et souhaite un accompagnement actif.
<b>Conseil</b>	Les conseils sont facturés à raison de CHF 240.- la séance.						Les frais de conseil de 0,30 % sont inclus dans le tarif annuel
<b>Tarif annuel</b> (les actions et les obligations BAS ne sont pas concernées)	0,40 % sur les titres sous dépôt	Conservatrice	Equilibrée	Dynamique	Impact Fonds	Impact	0,70 % sur les titres sous dépôt
		0,75 %	0,90 %	1,05 %	0,90 %	1,05 %	
		sur l'ensemble des valeurs patrimoniales (Total des avoirs en compte et des titres sous dépôt auprès de la BAS)					
<b>Corporate Actions</b> Opérations de gestion	Inclus dans le tarif annuel (les frais de tiers sont facturés)						
<b>Frais minimum par année</b> en CHF	200.-	1'600.-	1'900.-	2'200.-	600.-	2'200.-	4'500.-
<b>Relevé fiscal</b>	CHF 150.-	inclus					inclus
<b>Rapport</b>	Extrait de fortune	Extrait de fortune, y compris avec rapport de performance, liste des transactions et newsletter					Extrait de fortune, y compris avec rapport de performance
<b>Frais de garde pour titres physiques</b>	CHF 50.-	inclus					CHF 50.-

# ÉMOLUMENTS OPÉRATIONS PAPIERS-VALEURS

dès le 1er juillet 2016



	Mandat de placement	Mandat de gestion de fortune	Mandat de conseil
<b>Émoluments de transaction</b>	voir ci-dessous	inclus	voir ci-dessous
<b>Transaction</b>	Inclus l'exécution des transactions boursières en Suisse et à l'étranger (achat et vente de papiers-valeurs ou émissions et reprises de parts de fonds de placement)		
Émoluments par transaction	<u>jusqu'à un volume d'affaires de CHF 20'000</u> <u>jusqu'à un volume d'affaires de CHF 70'000</u> <u>à partir d'un volume d'affaires de CHF 70'000</u>	<u>CHF 120.-*</u> <u>CHF 240.-*</u> <u>CHF 480.-*</u>	   *frais de tiers en sus: Suisse: 0,05 - 0,10 %, étranger: 0,20 - 0,80 %
Actions BAS	Lors de l'émission ou de l'achat, les émoluments sont de 1,00 %. Lors de la vente, les émoluments par transaction ainsi que émoluments et taxes légales en sus sont applicables.		
Obligations de caisse BAS	Exonération des émoluments de transaction et taxes légales sur les obligations de caisse BAS.		
<b>Frais de livraison</b>	<u>Mise sous dépôt propres valeurs</u> <u>Mise sous dépôt valeurs comptables</u> <u>Mise sous dépôt physique de valeurs</u> <u>Sortie/livraison physique propres actions</u> <u>Sortie/livraison physique de valeurs suisse</u> <u>Sortie/livraison physique de valeurs étrangères</u> <u>Sortie/livraison de valeurs comptables</u>	<u>Sans frais</u> <u>Sans frais</u> <u>CHF 120.- par position, frais de tiers inclus</u> <u>CHF 120.- par position, frais de tiers inclus</u> <u>CHF 120.- par position, frais de tiers inclus</u> <u>CHF 120.- par position, frais de tiers inclus</u> <u>CHF 120.- par position, frais de tiers inclus</u>	
<b>Encaissement au guichet</b>	<u>Propres obligations de caisse (titres/coupons),</u> <u>propres actions</u> <u>Titres tiers</u>	<u>sans frais</u> <u>non acceptés</u>	